

# **RÈGLES DE L'ART ET NORMES TECHNIQUES DE RÉFÉRENCE**

## **PRÉAMBULE**

Pourquoi un tel titre? Les normes ne constituent-elles pas les règles de l'art? N'est-ce pas un pléonasma que d'associer ces deux terminologies?

Eh bien, non! Mais ce n'est pas évident, et c'est la raison de cette présentation quelque peu inhabituelle aux fins de mettre en valeur la part de professionnalisme, de « tour de main », que comportent les métiers de la peinture et produits connexes.

## **RÈGLES DE L'ART**

C'est une banalité que d'exiger d'un ouvrage qu'il soit fait « dans les règles de l'art ». Mais ces règles ne sont pas si faciles à définir parce que, par nature, elles ne sont jamais figées, et peuvent évoluer d'un ouvrage à l'autre.

Leur définition se fait en quelque sorte « par défaut » : les règles de l'art ne sont pas respectées quand la conception ou l'exécution est défectueuse, et qu'il en résulte un dommage ou un risque dans l'utilisation de l'ouvrage ; ou encore, quand l'ouvrage est imparfait, « impropre à sa destination », parce qu'il lui manque un élément constitutif ou d'équipement, ou que cet élément n'est pas assez performant.

Pour respecter les règles de l'art, il faut donc être un professionnel accompli, connaissant bien les usages du métier. Encore que l'ancienneté, la continuité, la généralité, la notoriété d'une pratique ne constituent pas forcément les critères du « bon usage » (la « bonne pratique » disent les anglais), qui impliquent la maîtrise de l'art. Ainsi, l'inadéquation d'un ouvrage, ou son manque de performance, sont des notions qui dépassent la seule référence aux pratiques du métier.

C'est la raison pour laquelle la normalisation se développe et que l'on confond souvent règles de l'art et normes techniques.

On ne peut pourtant le faire entièrement. Les normes enregistrent des techniques nouvelles devenues courantes, mais la jurisprudence n'en considère pas moins qu'une technique ancienne qui a fait ses preuves, moins performante mais plus économique, reste conforme aux règles de l'art. Et c'est l'intérêt des règles de l'art. Non obligatoirement écrites, elles sont toujours actuelles et adaptables à tous les ouvrages

Tout ça pour expliquer que le respect des normes ne suffit pas toujours à celui des règles de l'art ; et qu'un bon produit, une bonne technique, se doivent de dépasser autant que faire se peut les critères normalisés, ce qui implique toutefois de bien les connaître. C'est l'objet de l'information suivante qui expose les principales normes et règles professionnelles (celles-ci représentant l'étape préalable à une normalisation), à utiliser pour l'exécution des travaux de finition des constructions, en y distinguant le référentiel produits et le référentiel travaux.

Au-delà de cette information sur les textes établis par les filières industrielles concernées, le lecteur pourra se reporter à la série des Normes privées Produits de peinture « NP D » diffusées sur ce site pour une approche plus complète des règles de l'art, et qui au-delà ont valeur de référentiel pour les prescripteurs, utilisateurs finaux, ou fournisseurs de services liés à la fabrication, à la commercialisation et/ou à l'emploi des produits vendus à l'enseigne concernée d'allios.

## **RÉFÉRENCES NORMATIVES**

### **PRODUITS**

#### NF EN ISO 4618 Peintures et vernis – Termes et définitions

Cette norme internationale remplace en grande partie la norme française homologuée NF T 36-001 pour les termes qu'elle reprend de celle-ci. Les définitions non reprises restent valables en France, notamment celle de la « bonne tenue ».

#### NF T 36-005 Peintures et vernis – Caractérisation des produits de peinture

Cette norme établit les caractéristiques générales des produits de peinture, c'est-à-dire des produits se définissant conformément à la norme NF EN ISO 4618. Leur caractérisation se fonde sur la nature chimique des liants des produits considérés. Elle ne rend pas compte des performances des systèmes réalisés avec ces produits, mais elle permet de caractériser leur aptitude à l'emploi en respectant les critères spécifiques de chacun d'entre eux.

#### FD T 30-805 Guide relatif aux produits de peinture utilisés dans les travaux de peinture du bâtiment

Ce guide a pour objet d'informer l'utilisateur sur le choix des produits de peinture en fonction de la localisation du support et de leur mise en œuvre.

Il présente les fonctions des produits et systèmes utilisés dans les travaux d'apprêt et de finition (l'aptitude à remplir ces fonctions est définie dans les spécifications ci-après).

Il convient de remarquer que contrairement à une interprétation trop répandue, qui voudrait que d'une façon générale, les peintures « ne fonctionnent pas », ce document (qui n'est pas nouveau) établit que de nombreux produits et systèmes peuvent avoir, à l'initiative de celui qui les conçoit et les commercialise, des fonctions importantes vis-à-vis de la durabilité et de la destination de l'ouvrage de construction dans lequel ils sont incorporés .

Autrement dit, les produits concernés peuvent être des « produits de construction », qui devraient être marqués CE s'il existait une spécification technique harmonisée appropriée établie selon la Directive DPC 89/106/CEE, ou le Règlement RPC n° 305/2011 (UE) qui l'a remplacée.

## NF EN 1062-1 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs. Partie 1 : Classification

Il s'agit d'un document générique de description et de classification des produits et revêtements à base de liant organique ou autres : silicate, ciment, chaux hydraulique, etc..., faite pour perdurer en tant que tel. Ses critères ne visent pas que les applications sur maçonneries verticales extérieures (ou intérieures si les critères sont appropriés), mais aussi inclinés, jusqu'à l'horizontale, qu'il s'agisse de la protection, de la préservation, ou de la seule décoration (systèmes classés V0, W0, A0, C0) des ouvrages de construction (bâtiment ou génie civil).

## XP T 34-722 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs – Adaptation des revêtements de façade à la nouvelle classification européenne

Ce document permet de relier NF EN 1062-1 ainsi que les différentes parties qui s'y rattachent, aux anciennes normes de spécifications de peintures et produits assimilés pour la construction (bâtiment et génie civil) utilisés en extérieur sur maçonnerie et béton, en particulier selon l'ancienne norme expérimentale P 84-403.

## NF EN 1504-2 Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton – Définitions, prescriptions, maîtrise de la qualité et évaluation de la conformité – Partie 2 : Systèmes de protection de surface pour béton

Ce document donne les prescriptions d'identification et de performance des produits et systèmes devant être utilisés pour la protection de surface du béton des ouvrages de construction (bâtiment ou génie civil). Les méthodes de protection de surface traitées dans le document visent les systèmes de peinture suivants :

- imprégnation hydrophobe,
- imprégnation,
- revêtement.

Le document établit les conditions du marquage CE des produits. Les modalités d'application du document pour son utilisation dans le domaine du génie civil sont données dans le Guide d'Application GA P 18-902 (2005), et figureront dans la norme NF P 95-103 en cours de révision.

## FD T 30-808 Peintures et vernis pour le bâtiment – Guide relatif aux produits et systèmes de peinture pour façades – Revêtements minéraux, revêtement organiques.

Ce document présente des critères de choix entre produits de peinture pur revêtements minéraux ou organiques, en fonction des supports admissibles, en vue de travaux de peintures de façades.

Il établit que tous les produits et systèmes de peinture, minéraux et organiques, anciennement définis par les normes NF T 30-800 pour les peintures microporeuses, NF T 30-700 pour les revêtements plastiques épais, et XP T 34-720 pour les revêtements semi-épais, normes qui ont été remplacées par les normes NF EN 1062-1 et XP T 34-722 (cf. ci-dessus), relèvent désormais pour leur mise en œuvre de la seule norme NF DTU 59.1 qui a intégré le DTU 59.2 (révision INEA, cf. ci-après).

## NF EN 13300 Peintures et vernis – Produits de peinture et systèmes de peinture en phase aqueuse pour murs et plafonds intérieurs

Ce document définit un modèle général de classification des produits de peinture et des systèmes de revêtement en phase aqueuse pour la décoration et la protection, à l'intérieur, des murs et plafonds des ouvrages de construction. Noter qu'il est aussi possible pour ce type de produits de se référer à la norme NF EN 1062-1 (cf. ci-avant), et que c'est indispensable quand ils sont en phase solvant.

## NF T 30-608 Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs devenant pour partie (certaines applications ne seront pas visées) EN 16566 (à paraître)

Il s'agit de la norme révisant l'ancienne norme NF T 30-608 qui ne traitait que des produits pour travaux en intérieur alors que l'enduisage en travaux extérieurs était déjà visé dans le DTU 59.1 par référence à la norme NF T 36-005, et qui est en cours d' 'européanisation'.

## NF EN 15824 Spécifications pour enduits de maçonnerie organiques extérieurs et intérieurs

Il s'agit d'une norme européenne harmonisée en vue du marquage CE des enduits de préparation ou de parement organiques (liants à base de polymères fortement chargés), applicables sur maçonnerie, à savoir :

- en extérieur : enduits préparatoires et/ou décoratifs pour la protection contre l'incendie (réaction au feu) et contre l'humidité des ouvrages de construction (ces enduits se désignent aussi comme des « enduits de parement plastiques »/cf. QUALIBAT 2121, ou comme des « finitions organiques »/cf. NF DTU 26.1), avec incorporation possible d'un isolant thermique,
- en intérieur : enduits préparatoires et/ou décoratifs pour la protection contre l'incendie (réaction au feu), ou les mêmes qu'en extérieur lorsque leurs critères sont appropriés.

Les spécifications de cette norme européenne sont cohérentes avec celles de la norme NF T 30-608/ EN 16566 sur les enduits de peinture, relevant aussi de la norme NF T 36-005.

## NF EN 998-1 Définitions et spécifications des mortiers pour maçonnerie – Mortiers d'enduits minéraux extérieurs et intérieurs

De même que la précédente, il s'agit d'une norme européenne harmonisée en vue du marquage CE des enduits de préparation ou de parement, mais à liant essentiellement hydraulique avec un faible pourcentage de liant polymère. Les enduits visés relèvent aussi de la norme NF T 36-005 visant les enduits de peinture.

## NF EN 927 (Série) Peintures et vernis – Produits et systèmes de peinture pour le bois en extérieur

Cette série de normes définit les caractéristiques des revêtements de peinture à employer sur subjectiles en bois massif.

## NF EN 12944 (Série) Peintures et vernis – Anticorrosion des structures en acier par système de peinture

Cette série de normes définit les caractéristiques des revêtements de peinture à employer pour protéger de la corrosion les subjectiles en acier.

## **TRAVAUX**

### 1) Normes

## NF DTU 59.1 Travaux de bâtiment – Revêtements de peinture en feuil mince, semi-épais, ou épais

Il s'agit de la révision juin 2013 du DTU 59.1 d'octobre 2000. Ce document définit les conditions d'exécution des travaux de revêtement avec des produits de peinture et produits (enduits préparatoires et/ou décoratifs, peintures proprement dites, revêtement semi-épais, vernis, lasures, préparations assimilées de produits spéciaux, hydrofuges de surface, et désormais les revêtements de peinture épais « RPE » également) à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments. Le document remplace l'ancien DTU 59.2 qui ne visait que les revêtements plastiques épais sur béton ou maçonnerie. Les revêtements peuvent avoir une fonction complémentaire particulière, par exemple d'isolation thermique.

Il s'applique aux travaux neufs sur tous subjectiles (travaux de finition des ouvrages de construction).

Il s'applique également aux travaux de rénovation sur anciens fonds, et peut servir de référence pour les travaux d'entretien et les travaux sur ouvrages de génie civil.

Le document définit les critères généraux de choix des matériaux et il propose des clauses administratives spéciales pour les marchés privés.

## .NF P 74-203 (Réf. DTU 59.3) Travaux de bâtiment – Peinture de sols

Ce document définit les conditions techniques et administratives d'exécution des travaux de peinture de sols et le choix des produits à utiliser. Il s'applique aux ouvrages de bâtiment mais peut aussi servir de référence pour des ouvrages de génie civil (parkings, ouvrages sportifs, etc...).

## NF DTU 42.1 Travaux de bâtiment – Réfection des façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères

Ce document définit les conditions techniques et administratives des travaux de réfection de façades avec des revêtements souples d'imperméabilité « RSI », en travaux de rénovation, ou le cas échéant en travaux neufs (réfection de livraison ou finition organique conforme à NF DTU 26.1 P1-2/cf. son article 9).

Ces revêtements sont aujourd'hui décrits dans la norme de classification NF EN 1062-1 et sa norme d'adaptation XP T 34-722 qui permet de définir leurs caractéristiques en relation avec les anciennes normes XP P 84-401 à 403 devenues obsolètes. Ces deux nouvelles normes s'appliquent aux ouvrages de bâtiment comme de génie civil, et la nouvelle norme NF DTU 42.1 précise que le document peut servir aussi de référence pour ces derniers.

Outre la référence à la norme générale de classification NF EN 1062-1, le nouveau DTU mentionne, dans sa sous-partie 2 « Critères généraux de choix des matériaux », les normes spécifiques de produits à prendre en compte, et notamment :

- NF EN 1504-2 pour les revêtements de protection des structures en béton,
- NF EN 15824 pour les enduits de maçonnerie organiques.

Il intègre par ailleurs les anciennes Règles professionnelles « Réfection de façades en mortier de plâtre type parisien ».

Les autres normes de base à prendre en compte concernant,

- les systèmes de peinture pour revêtements extérieurs de façades des constructions à ossature bois ; ce marché très particulier est visé par des spécifications normatives dans les documents suivants :
  - NF DTU 31.2 (qui renvoie au DTU 59.1),
  - NF P 65-210/DTU 41.2 ;
- les systèmes de peinture pour revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse ; ce marché de niche, spécifique des locaux intérieurs soumis à des sollicitations usuelles de trafic et d'activités humaines (charges < 10 kN/m<sup>2</sup> ou concentrées) est normalisé par le document suivant :
  - NF DTU 54.1 (il ne s'applique pas aux peintures pouvant aller jusqu'à 1 mm d'épaisseur qui relèvent du DTU 59.3, ce dernier pouvant aussi s'appliquer aux peintures plus épaisses, tels que les revêtements autolissants jusqu'à 3 mm) ;
- les systèmes de peinture utilisés en finition organique des enduits épais au mortier ± hydraulique exécutés en travaux neufs (enduits capables de rattraper les irrégularités d'un support courant en maçonnerie brute) ou des supports en béton ne nécessitant pas d'enduit de dressement ; ce type de finition est normalisé par le document suivant :
  - NF DTU 26.1 (qui exige l'emploi d'un produit conforme à NF EN 15824, lequel peut être conçu pour résister à la fissuration/cf. § 5.2 de cette norme, et donc être ainsi un produit pour RSI conforme à NF EN 1062-1 et XP T 34.722/cf. ci-avant) ;
- les systèmes de badigeons à la chaux qui en raison de la 'résine' constituant leur liant de base sont en fait des produits de peinture conformes à NF T 36-005, mais qui ne doivent pas être confondus avec les peintures minérales à la chaux définies par le FD T 30-808 et mises en œuvre selon la norme NF DTU 59.1 ; la mise en œuvre de ces systèmes est normalisée par le document suivant :
  - NF DTU 26.1 (cf. son Annexe B), et Fascicule Technique-Ouvrages de maçonnerie de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine visé dans le domaine d'application de ce document.

## 2) Règles professionnelles

### Règles et recommandations « Revêtements de sols en résines synthétiques » (SNFORES).

Ce document se définit comme un code de bonne pratique pour la réalisation de sols en résines synthétiques. Son domaine d'application est beaucoup plus large que celui du DTU 54.1. Il vise les revêtements en intérieur comme en extérieur, et sur de nombreux supports (dont ceux à base de liant bitumineux, non visés dans les DTU 54.1 ou 59.3).

### Mise en peinture des bétons de génie civil (LCPC/1999)

### Règles professionnelles pour l'entretien et la rénovation des « ETICS » (UPPF/SFJF) dites : Règles ETICS E/R

### Recommandations professionnelles pour l'isolation thermique par l'extérieur des parois enterrées avec revêtement d'étanchéité (CSFE)

### Règles professionnelles SEL concernant les travaux d'étanchéité réalisés par application de Systèmes d'Etanchéité Liquide sur planchers extérieurs en maçonnerie dominant des parties non closes du bâtiment (APSEL/CSFE/SFJF)

### Recommandations professionnelles Façades ossature bois non porteuses (RAGE 2012)

## 3) Compléments

Série des normes NP D (Normes privées Produits de peinture), cf. ci-après :

- documents techniques de base, référence DTB,
- documents techniques de caractérisation, référence DTC,
- documents techniques d'emploi, référence DTE,
- documents techniques-guides, référence DTG.

## REPertoire

### NORMES PRIVEES PRODUITS DE PEINTURES – SERIE NP D

Code de classement	Date d'édition	Titre
DTB 001	janvier 2014	Normalisation nationale ou internationale, et normalisation privée <i>(document technique de base)</i>
DTB 002	janvier 2014*	Conditions générales de commercialisation des produits <i>(document technique de base)</i>
DTB 003	janvier 2014	Qualification d'aptitude à l'usage, assurabilité des produits et systèmes de revêtements <i>(document technique de base)</i>
DTB 004	janvier 2014	Assistance à la vente des revêtements <i>(document technique de base)</i>
DTB 005	janvier 2014	Garantie et assurance des revêtements de peinture <i>(document technique de base)</i>
DTB 006	janvier 2014*	Produits de peinture et produits de construction <i>(document technique de base)</i>
DTB 007		<i>(le document technique de base complétant le CCAG marchés privés a été archivé, et la numérotation disponible sera reprise par le document ci-dessous)</i>
DTE 007		Produits de peinture ou connexes – Réaction au feu – Protection contre l'incendie <i>(document technique d'emploi, en préparation)</i>
DTB 008	janvier 2014	Contrats d'assurance souscrits auprès de sociétés de courtage – Organisation des services avec l'assureur et l'assuré <i>(document technique de base)</i>
DTC 009	janvier 2014	Peintures et vernis – Détermination de la concentration en composés organiques volatils des produits de peinture et de la concentration résultant de leurs émissions dans l'air intérieur <i>(document technique de caractérisation)</i>
DTE 010		Techniques de bâtiment – Revêtements extérieurs de façades par enduits de peinture composites d'isolation thermique
	janvier 2014*	Partie 1-1 (CCT)
	janvier 2014*	Partie 1-2 (CCP)
	janvier 2014	Partie 2 (C2C) <i>(documents techniques d'emploi)</i>

\* document amendé

---

document élaboré par un groupe industriel fabricant de produits de construction et de décoration,  
édité par son Centre de recherche et d'expertise pour chaque organisation concernée  
ICT chemin de la Buzine 13011 MARSEILLE - FRANCE

---

**REPERTOIRE SERIE NP D (ICT 2014) : Classement par concepts**

<b>Concepts-clés</b>	<b>Normes concernées</b>
Affichage environnemental	NP DTB 006
Air intérieur	NP DTC 009
Aptitude à l'emploi	NP DTB 003
Aptitude à l'usage	NP DTB 003
Armature	NP DTE 010-1-2
Assurabilité	NP DTB 003
Assurances	NP DTB 005/DTB 008
Assurances pour compte	NP DTB 005
Bâtiment	NP DTE 010
Bonne tenue	NP DTB 005
Calcul	NP DTC 009
Cahier des Charges (Techniques et clauses Spéciales)	NP DTB 003/DTE 010
Caractérisation	NP DTC 009
Choix du système	NP DTE 010-1-2
Composés organiques volatils « COV »	NP DTC 009
Concentration	NP DTC 009
Concentration d'exposition	NP DTC 009
Conditions d'emploi	NP DTB 006/DTE 010-1-1
Conditions générales d'emploi	NP DTB 002
Conditions générales de vente	NP DTB 002
Conditions spécifiques d'emploi	NP DTB 002
Contrôle de réception	NP DTE 010-1-1
Contrôle de production en usine	NP DTB 003
Courtiers d'assurance	NP DTB 008
Décapage	NP DTB 005
Déclaration d'ouverture de chantier	NP DTB 004
Déclaration de performances « DoP »	NP DTB 002/DTB 003
Déclaration environnementale réglementaire « DeR »	NP DTB 006
Décoration	NP DTB 005
Désordres à caractère esthétique	NP DTB 005
Détermination	NP DTC 009
Devoir de conseil	NP DTB 005
Directive produits de construction «DPC»	NP DTB 003/DTB 006
Dispositif de fixation	NP DTE 010-1-2
Documents Interprétatifs «DIs»	NP DTB 003
Document Technique d'Application (DTA)	NP DTB 003/DTB 006
Document technique d'emploi (DTE)	NP DTB 003/DTB 006
Dommages intermédiaires	NP DTB 005
DTU	NP DTB 006
Durabilité conventionnelle	NP DTB 002/DTB 003/DTB 005
Durée de vie	NP DTB 002/DTB 006
Eléments constitutifs	NP DTB 005
Elément de construction	NP DTB 002
Eléments d'équipement	NP DTB 005
Emission	NP DTC 009
Enduit au mortier	NP DTE 010-1-2
Enduit de peinture	NP DTE 010
Enduit mince	NP DTB 010

*Suite page 9*

Concepts-clés	Normes concernées
Enquête technique	NP DTE 003
Entretien, entretien périodique	NP DTB 002
EPERS	NP DTB 005
Essais	NP DTE 010-1-1
Essais de type	NP DTB 003
ETAG	NP DTB 006
Etude préalable	NP DTB 005
Evaluation de conformité	NP DTE 010-1-2
Evaluation technique d'emploi	NP DTB 003/DTE 010-1-2
Façade	NP DTE 010
Feuille de qualification interne (FQI)	NP DTB 003
Feuillet signalétique (de chantier)	NP DTB 002/DTB 004
Fiche descriptive produit (FDP)	NP DTB 002/DTB 003
Fiche d'identification	NP DTB 002/ DTB 004
Fiche d'information système (FIS)	NP DTB 003
Fiche générale système (FGS)	NP DTB 003
Garantie	NP DTB 002
Garantie de bon fonctionnement	NP DTB 005
Garantie de parfait achèvement	NP DTB 005
Garantie des produits	NP DTB 005
Gestion de contrats d'assurance	NP DTB 008
Information chantier	NP DTB 004
Information préalable	NP DTB 004
Isolant thermique	NP DTE 010-1-2
Isolation thermique par l'extérieur	NP DTE 010-1-1
Marquage CE	NP DTB 002/ DTB 003/DTB 006
Matière organique	NP DTC 009
Matière volatile	NP DTC 009
Mur - manteau	NP DTE 010
Norme	NP DTB 001
Normalisation	NP DTB 002
Norme européenne (EN)	NP DTB 001
Norme française (NF)	NP DTB 001
Norme harmonisée	NP DTB 006
Norme internationale (ISO)	NP DTB 001
Norme privée (NP D)	NP DTB 001
Obligation de renseignement	NP DTB 005
Peinture à rôle esthétique	NP DTB 005
Peinture de construction	NP DTB 002/ DTB 005/DTB 006
Peinture de décoration	NP DTB 002/ DTB 005/DTB 006
Peinture 'grand-public'	NP DTB 002/DTB 005/DTB 006
Police dommages-ouvrages	NP DTB 005
Produit accessoire	NP DTE 010-1-2
Produit de construction	NP DTB 002/DTB 003/DTB 005/DTB 006
Produit de peinture	NP DTB 002/DTB 006/DTC 009
Protection	NP DTB 005
Protection des façades	NP DTE 010
Qualification	NP DTB 003

*Suite page 10*

<b>Concepts-clés</b>	<b>Normes concernées</b>
Rapport Technique d'Assurabilité (RTA)	NP DTB 003
Reconnaissance préalable	NP DTB 004/DTB 005
Recueil d'information	NP DTB 002/DTB 004
Règlement produits de construction « RPC »	NP DTB 003/DTB 006
Règles de l'art	NP DTB 005
Règles professionnelles	NP DTB 006
Recommandation professionnelles	NP DTB 006
Responsabilité	NP DTB 002
Responsabilité contractuelle	NP DTB 005
Responsabilité décennale	NP DTB 005
Responsabilité et garantie légales	NP DTB 005
Responsabilité quasi-délictuelle	NP DTB 005
Revêtement extérieur de façades	NP DTE 010
Revêtement de protection	NP DTE 010
Sociétés de courtage	NP DTB 008
Spécifications techniques harmonisées	NP DTB 006
Substances volatiles polluantes	NP DTC 009
Support	NP DTE 010-1-1
Synthèse de rapports d'essais	NP DTB 003
Système de revêtement	NP DTE 010-1-2/2
Techniques courantes	NP DTB 005
Techniques non courantes	NP DTB 005
Teneur	NP DTC 009
Usages professionnels	NP DTB 005
Vice caché	NP DTB 005